

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/PET.4/L.20
2 septembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

DIX PETITIONS TRAITANT DE PROBLEMES GENERAUX CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuées conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

I

Nono Moise Renaudot
Secrétaire au Comité
de Base de Kam-nah
Tombel Bakossi sous maquis
British West africa.
BP No.20

ONE KAMERUN o.k.

Monsieur le Président de la 15^e session de
l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

U-S-A

Monsieur le Président

J'ai un grand honneur de venir auprès de votre haute compétence résoudre les
profection de fois de notre premier Ministre Monsieur Fontcha avant l'élection
qui aurait eue le 24-1-1959 ainsi que devant la Mission de Visite le 31-10-1958
par leur motion avait porté la questions suivantes

- I La séparation de la fédération nigérienne!
- II Réunification et l'indépendance immédiate.
- III Amnistie totale et inconditionnelle - Retrait des nationalistes kamerunais
déportés sans motifs valables - Rétablir une vie politique au Kamerun.
N'aurait-il pas écrire ainsi sur le mémorandum et signé devant la mission
de l'onu au Kamerun?
- IV et pourquoi déclara-t-il que tous les Kamerunais ne doivent pas voter à
grande élection?
- V Les Kamerunais doivent noter la grande élection sans discrimination de
sexe Kamerunais - J'ai cru que notre Ministre Monsieur Fontcha à dit à londre

59-20569

/...

qu'il aime la séparation de la fédération Nigeria? S'il nous a pas affirmé tout ceci il ne pourrait être voter - Veuillez Monsieur l'assurance de nos sentiment les plus touchants -

31 - 1 - 59

Petitionnaire Nono Moïse Renaudot

(signé: illisible)

II

Aron Fru
c/o P.O. Box 20
Bamanda S.C.

23 avril 1959

Monsieur le Secrétaire général,
Organisation des Nations Unies
New York (Etats-Unis)

Monsieur le Secrétaire général,

Pétition

J'ai l'honneur de vous faire parvenir mon humble pétition que voici dans l'espoir qu'elle sera accueillie avec bienveillance.

En raison de la tension politique qui règne actuellement au Cameroun, je voudrais présenter les suggestions suivantes qui, me semble-t-il, pourraient aider à résoudre le problème du CAMEROUN.

1. Que le futur plébiscite, quelle que soit la forme qu'il prenne, ait lieu au plus tard le 30 décembre 1959 afin que la population du Cameroun soit bien informée du choix qu'elle a à faire.

Veuillez agréer, etc...

Signé : illisible

Aron Faru

III

Sam Tchemeni,
Three Corners,
Kumba. P.O. 49
13 avril 1959

Monsieur le Secrétaire général
des Nations Unies
New York

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous soumettre très respectueusement tous mes documents de base concernant notre pays.

Je ne peux vraiment comprendre la raison pour laquelle il est difficile qu'un homme abandonne une chose protégée qui lui a été transmise par une autre personne.

Etant donné que notre pays a été confié au Royaume-Uni en vue de le former et de le protéger, nous sommes très certains que nous sommes capables de nous débrouiller seuls et de prendre soin des affaires de notre pays de même que le Ghana et de nombreux autres pays indépendants d'Afrique.

J'espère qu'il existe un accord écrit établi par les Membres de l'ONU. J'estime qu'il est bien évident que la date qui figurait dans l'Accord de tutelle est expirée.

En conséquence nous attendons tous que vous fassiez déchirer le papier de cet Accord.

Nous espérons recevoir une réponse de vous.

Tous nos remerciements, Monsieur le Secrétaire général.

NB Monsieur le Secrétaire général, je vous prie de bien vouloir m'envoyer les articles suivants :

I. Déclaration des droits de l'homme

II. Charte des Nations Unies

III. Accord de tutelle

Veillez agréer, etc...

Sam Tchemeni

Signé : illisible

IV

à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
à New York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai le respectueux honneur de venir auprès de votre haute personnalité
vous soumettre le cas ci-après:

Tous les Kamerunais à l'heure actuelle, sont pour le plébiscite lequel
sera contrôlé par une commission des Nations Unies.

Tous les Kamerunais sont contre le système du gouvernement fédéral dont
préfère John Ngu Foncha un séparatiste. Celui-ci veut encore scinder le
Kamerun en deux parties. Mais je conçois que c'est le plébiscite qu'est la
base de tout.

(signé: illisible)

Joseph Tokoh Prosper

s/c B.P. No.20

Bamanda,

Cameroun sous administration
britannique

Afrique Occidentale

Bamenda, le 24/4/59

V

à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
à New York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre haute
personnalité vous soumettre le cas suivant :

Ce qui nous préoccupe à l'heure actuelle, c'est le plébiscite qu'il puisse
avoir lieu au Kamerun occidental avant le mois d'Octobre 1959 lequel aura son
résultat avant l'indépendance du Kamerun oriental en 1960 (1er-1-60) car nous
n'aimons pas à ce qu'il y ait deux indépendances dans un pays qu'on avait scindé
en parties sans même aucune consultation préalable des populations intéressées.
Nous voyons clairement que le gouvernement britannique va corrompre les Kamerunais
avant ledit plébiscite attendu que le dit gouvernement a voté une somme de £20 m
pour la campagne de plébiscite.

/...

Nous sommes tellement contre la déclaration de M. John Ngu Foncha selon laquelle il dit qu'il est pour la séparation du Kamerun à la Nigéria et va continuer avec le gouvernement du Royaume Uni ou plutôt pour la modification de l'Accord de tutelle pour le Territoire sous administration britannique.

C'est tout simplement pour nous faire être colonisé par les colonialistes anglais.

Veillez agréer Monsieur le Secrétaire général l'hommage de mon plus profond respect.

(signé: illisible)

Kuiseu Véronique

s.c. B.P. No.20

Bamenda

Kamerun sous administration
britannique

Afrique Occidentale

Bamenda, le 11/5/59

VI

à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
à New York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre haute personnalité vous soumettre le cas suivant:

Tous les Kamerunais à l'heure actuelle ont soif de plébiscite avant l'indépendance du 1er janvier 1960 car nous sommes tellement contre Deux indépendances au Kamerun. Nous sommes pour une seule indépendance au Kamerun et non deux.

Veillez nous envoyer une Commission des Nations Unies de contrôler ledit plébiscite sans cela il y aura de fraude par les colonialistes britanniques.

(signé: illisible)

Guiwou Tapio du Comité
de Base de One Kamerun

Makon I Bamenda

S/c B.P. No.20 Bamenda

Kamerun sous administration
britannique

Afrique Occidentale

Bamenda, le 18/5/59

/...

VII

à Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies
à New York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre haute
personnalité vous soumettre le cas suivant:

Ce qui nous préoccupe actuellement c'est le plébiscite du Kamerun Méridional
et Septentrional avant l'indépendance du Kamerun au 1er Janvier 1960 car nous
ne sommes pas pour Deux indépendances en un seul Kamerun si vraiment notre
unification sera réalisée comme nous voulons. Nous sommes tellement contre le
plébiscite qui se tiendra au Kamerun occidental jusqu'à le mois de décembre
au mois d'avril 1960. Il est sûr et certain que les Membres ne veulent pas
à ce qu'il y ait l'unification du Kamerun sinon pourquoi ont ils pris une
décision à ce qu'il y ait le plébiscite du mois de décembre jusqu'en avril 1960
alors que le Kamerun oriental accedera à l'Indépendance le 1er janvier 1960?

Cela prouve que l'O.N.U. veut à nouveau scinder le Kamerun en deux parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute
considération distinguée.

(signé: illisible)

Mme Fontoum
Box 20
Bamenda

Kamerun sous administration britannique
Afrique Occidentale

Fait à Bamenda, le 18/5/59

VIII

Guevo Jean Comité de base de Un Kamerun de Bandjoun

à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
à New York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai le respectueux honneur de venir auprès de votre haute bienveillance
vous mettre au courant de ce qui suit:

Ce qu'il nous préoccupe actuellement c'est le plébiscite qui peut avoir lieu avant l'indépendance le 1er janvier 1960.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'envoyer les brochures suivantes :

- 1 Charte des Nations Unies
- 1 Accord de tutelle
- 1 Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

Dans l'espoir de bien vouloir prendre en considération ma présente pétition, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général l'hommage de mon plus profond respect.

(signé: illisible)

Guewo Jean
Box 20 Bamenda
Cameroun sous administration britannique
Afrique Occidentale

Bamenda, le 19/5/59.

IX

Comité de base de
NEIANGSE
Box 20 Tombel British adm.

"ONE KAMERUN (O.K.)

Monsieur le secrétaire General de
l'organisation des Nations Unies
NEW-YORK U S A

Monsieur,

Nous nous entretenons à prendre place auprès de votre table ronde en un sens, non jamais pour vous faire une ligne isométrique, mais pour vous laisser un souhait pathétique au succès des revendications Africains que les menés corps aux poumons, et que sans esprit sceptique, cette activité que vous en déployez ce dernier temps pour les intérêts Africanis que Kamerunais, ne puisse jamais manqué de garder cet optique:

- 1) Ravitaillement du régime colonial dans l'Afrique en général,
- 2) reconnaissance de légitimités des peuples Kamerunais dans un Kamerun Unifié et Indépendant.

nos amis et frères qui aujourd'hui respirent des candence l'oppressions colonialistes et leurs complicités, tels nous les kamerunais et tant d'autres

Africains doivent à l'écho de votre effort, celle d'eux y ajoutée chemine tout doucement, épaulé du croix de la paix jusqu'à atteindre un avenir de la Victoire finale, qui est une fin victorieuse du monde:

- SITUATION KAMERUNAIS -

Considérant qu'en ce dernier, l'autorité administrante anglaise s'est disposé à faire distribuer des cartes électorales, or, en effet, nous demeurons innocent aux esprits de ces cartes électorales. Pour sène de la distribution desdit cartes, ceux-ce n'ont pu manqué de reconnaître certaines raisons vaines dans notre domaine de Nnangsé. Les amis, nationalistes du Territoire, auraient avoir ces cartes 8% tant que 92% ont été au service des Nigériens qui sont transférés au Kamerun plus qu'en temps d'élection. Ces expressions n'ont pu pris acte seulement dans notre domaine, mais partout les coins du Territoire où la table des cartes électorales auraient pris siège.

L'inscription de certaines paragraphes du Form qui était en partage résumé: "toutes personnes âgés de 21 ans ont droits de recevoir les cartes électorales. Reste un regrette de retrouver que le loi institulées peuvent être en vigueur contre les citoyens de ce territoire et seraient guère de poursuivre les Nigériens qui sincèrement contredisent de loi de form.

"Toutes personnes atteintent de loi du form, feront un an de prison d'où il payera une amende de 100 livres à l'égard hors de prison.

Compatriotes, en depit de tous ces mesures vaines, malgré que les Nations Unies, "Communauté coloniale" ignorent nos désirs, nous demandons si soignesement de nous mettre en connaissance de tous les africains que Kamerunais, de quel taux pourraient être élevée l'Unification et l'Indépendance Immédiates du Kamerun. Les Kamerunais, nationalistes de ce dernier, les jeunes kamerunais et ses frères africains puissent facilement et simplement vaincre le colonialismes dans le Kamerun et l'afrique en general.

Chers frères, pour ces gestes illégaux ne reprennent plus nappes au milieu des patriotes africains et kamerunais, votre opinion qui a été exercé celle que vous exécutez, de ce temps, ce qu'elle serait en exercice, sont seules en dignité de faire régner la paix et l'amitié dans ce territoire, conformément à l'esprit des Jeunes rassemblée à Bandoeng et la resolution des peuples d'afrique devant l'assemblée tenue à Accra et à Guinée.

Nous vous quittons dans ce paragraphe, afin de vous laisser; nous vous souhaitons du courage!!! du courage!! à l'avant pour une vie meilleur et future des patriotes, nationalistes et Jeunes Kamerunais qu'africains.

Merci,

Fait le 7 juin 1959.

Pour le bureau

le secrétaire

Assesseurs,

DKONNE Régine (signé: illisible)

le président

PENNTEU François (signé: illisible)

WAWO Alphone (signé: illisible)

KANGA Therese (signé: illisible)

X

NTUMAZONG CHI
COMITE LOCAL DE
"ONE KAMERUN" (O.K)
c/o P.O. Box 20
BAMENDA

Monsieur le Secrétaire général,
Nations Unies
New York (Etats-Unis)

Monsieur le Secrétaire général,

Je m'empresse de vous soumettre le bulletin de pétition que voici pour protester contre une Section Spéciale du projet de résolution qui projette d'organiser le plébiscite dans le Cameroun sous administration britannique apparemment en 1960. Ou en d'autres termes entre novembre et avril 1960.

2. Je suis d'avis que vous transmettiez cette pétition immédiatement à vos délégations respectives. Je proteste contre l'organisation du plébiscite en 1960; je demande cordialement une décision de l'Assemblée générale justifiant l'organisation du plébiscite en 1959. La population a unanimement condamné et dénoncé les déclarations injustifiées et le projet de résolution projetant d'organiser un plébiscite dans le Cameroun méridional en 1960.

/...

3. Etant donné que le Cameroun sous administration française doit accéder à l'indépendance le 1er janvier 1960, nous demandons qu'un plébiscite soit organisé et ait lieu avant ladite date pour la libération du Cameroun oriental. A ce propos, j'ai l'honneur de vous informer que le Cameroun sous administration britannique devrait avoir le droit de poursuivre conjointement avec son frère le Cameroun sous administration française sa marche vers l'indépendance. Je ne peux pas envisager que nos frères du Cameroun sous administration française jouissent d'une complète indépendance alors que nous serions relégués après eux.

4. Veuillez agréer, etc...

Signé : illisible

Ntumazon Chi

c/o P.O. Box 20

Bamenda

Cameroun sous administration britannique

Afrique occidentale
